



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/843/Rev.1  
14 décembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

Quarante-cinquième session  
Points 12 et 118 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution V recommandé  
par la Troisième Commission dans son rapport A/45/838 (par. 109)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Shamel NASSER (Egypte)

1. A ses 42e et 43e séances, les 10 et 11 décembre 1990, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/45/61) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution V recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 109 de son rapport (A/45/838) en vue de la tenue d'une conférence mondiale des droits de l'homme. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité. En outre, le Président du Comité des conférences a fait une déclaration.

2. Les déclarations et observations qui ont été faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/45/SR.42 et 43).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution V recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 109 de son rapport (A/45/838) :

a) Il ne serait pas nécessaire d'ouvrir de crédits supplémentaires pour l'exercice 1990-1991;

b) Le montant estimatif des dépenses qu'entraîneraient les propositions du Comité préparatoire et l'organisation de la Conférence au cours de l'exercice 1992-1993 serait examiné par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

4. La Cinquième Commission a souscrit aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et a partagé la préoccupation exprimée par le Comité concernant la tendance de divers comités intergouvernementaux à s'occuper de questions administratives et budgétaires qui relèvent de la Cinquième Commission.

-----